AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...

Applicable du 24 avril 2013 au 2 février 2017

Imprimer Télécharger

Position DOC-2009-17

Mise en oeuvre du régime de rachat d'actions

Version consultée

Télécharger la doctrine

Textes de référence

- Article L. 225-209 du Code de commerce
- Règlement (CE) n°2273/2003 du 22 décembre 2003

Liens

- Information à diffuser en cas d'offre au public ou d'admission aux négociations de titres financiers sur un marché réglementé

Acquisition d'actions propres aux fins de conservation et de remise ultérieure dans le cadre d'opérations de croissance externe

Contrat de liquidité sur actions

Modalités de déclaration des programmes de rachat des actions propres et des opérations de stabilisation

Archives

Du 19 novembre 2009 au 23 avril 2013 | Position DOC-2009-17

Mise en oeuvre du régime de rachat d'actions

Télécharger la doctrine

Mots clés ABUS DE MARCHÉ

Mentions légales :
Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02